tourner et convertir au soustenement et réparations d'icelui pont de boys; et toutevoies, si comme les diz habitans dient, soit aussi bien ou mieux besoing qu'il ne fut onques de soustenir ledit pont de boys, et pour ce faire grans mises de jour en jour, autrement il descherroit et l'enmenroit la dicte rivière, car l'eaue qui soloit venir et passer en sa plus grant habundance par dessoubz le pont de pierre, est tournée et prinse son cours par dessoubz ledit pont de boys, et de tant faut plus prendre garde et missionner au soustenement et efforcement d'icelui qu'il ne faisoit par avant; savoir faisons que ces choses considérées, qui regardent l'utilité de la chose publique, à la supplication d'yceulx habitans, leur avons donné et octroié, donnons et octroyons de grâce espécial par ces présentes ledit barrage à lever et cueillir en la manière que par notre octroy a esté fait le temps passé, du jour de la feste de Pasques prouchain venans, jusques à six ans ensuivans, pour tourner et convertir au soustenement et usage d'icelui pont, dont compte sera rendu en temps et lieu. Si donnons en mandement au bailli de Mascon et au juge du ressort de Lyon, et à chascun d'eulx ou à leurs lieuxtenans, que les diz habitans facent et leissent user, joir de notre présente grâce et octroy, et contre la teneur ne les empeschent ne souffrent estre empeschiez ou molestez en aucune manière. En tesmoing de ce nous avons fait mectre notre scel à ces présentes. Donné à Senliz le tiers jour d'avril l'an de grâce mil trois cent soixante dix et huit, et de notre règne le xv°, avant Pasques.

« Par le Roy en ses requêtes : De Caritate (1).

Les consuls assistés des notables donnèrent à ferme à Thomas de Varey et à Humbert de Rochefort, bourgeois

<sup>(1)</sup> Original. - Arch. municipales, série CC.